Vol. XXXVIII Saint-Boniface, Manitoba, 7 Avril 1909. No. 22

ABONNEMENT

AVIS

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.



## Dans La Verendrye

Les libéraux du comté de La Vérendrye ont choisi monsieur William Molloy comme candidat aux prochaines élections locales. L'ancien député, M. Lagimodière, MM. Gagnon et Richer, dont les noms avaient été mentionnés, ont décliné l'honneur. Ceci indique assez que l'honneur est périlleux, et que le jeune Molloy a devant lui une défaite certaine.

P.S.—Il est question d'un autre monsieur Molloy, encore un frère du député de Provencher, comme candidat dans Carillon. Et s'il y avait un autre Molloy, il se présenterait, dit-on, dans Morris. En cas d'un cinquième Molloy, ce serait pour le comté de Saint-Boniface!

## L'instrument de Joe Martin

ET SON ROLE DANS LA QUESTION SCOLAIRE

De l'aveu de Joe Martin, la question scolaire manitobaine fut donc suscitée uniquement dans un but politique.

Joe Martin voulait le pouvoir pour son parti, le parti libéral, et, voyant dans l'agitation que cette mesure brutale et injuste allait soulever dans la province d'abord, et dans le pays ensuite, le moyen le plus sûr d'arriver à ses fins, il ne recula pas.

Pourquoi M. Sifton hésita-t-il à suivre Joe Martin? Etait-ce par principe ou par simple dépit de n'avoir pas lui-même pensé le premier, à cette odieuse manœuvre? La vie publique de ce bien aimé de Sir Wilfrid Laurier, ne nous encourage guère à croire qu'il fut gêné par le scrupule. En tout cas, ils se rallia vite à la politique de Joe Martin, qui devint le programme de tout le cabinet Greemway.

Et les écoles du Manitoba furent abolies.

Puis commença la lutte difficile, longue, pénible, ingrate et souvent dangereuse pour obtenir le rappel de cette loi ou le remède à ses graves conséquences.

A tous les appels de l'autorité fédérale ou des tribunaux le gouvernement manitobain resta sourd, n'offrant jamais la moindre atténuation à l'injustice dont se plaignait tout l'élément catholique du pays; ce qui prouve bien que Joe Martin n'exagère pas, lorsqu'il dit que l'affaire était entretenue au point de vue politique.

Enfin, le pouvoir fédéral ayant épuisé tous les moyens de conciliation, dut prendre une décision: il demanda au parlement d'appliquer le remède constitutionnel contenu dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et sanctionné de nouveau par le plus haut tribunal de l'Empire.

Que fit alors M. Laurier? Car si Martin et Sifton ont des responsabilités, de graves responsabilités en cette matière, il ne faut pas oublier celles de Sir Wilfrid Laurier, qui commencent avec l'entrée de la question dans le domaine fédéral.

La constitution indiquait bien clairement au chef libéral la ligne de conduite à suivre: une minorité avait été dépouillée de ses droits, contrairement à toutes les garanties constitutionnelles; les lui rendre était le devoir impérieux de tout véritable homme d'Etat.

Seulement l'union des partis sur cette question nationale mettait fin à l'agitation et privait peut-être— encore que les indices à ce moment là n'encourageait aucunement cette impression— privait peut-être, disons-nous, le politicien de quelques chances de succès.

Le politicien domina donc l'homme d'Etat; et. M. Laurier, qui savait, qui ne pouvait pas ne pas savoir que la question scolaire était surtout une manœuvre électorale, bien qu'hésitant, comme le déclare Joe Martin, se fit le vulgaire instrument du fanatisme pour entretenir une agitation qui pouvait le conduire au pouvoir, mais sur les ruines des droits de sa race.

Et c'est bien ce qui est arrivé.

Que M. Laurier, perfidement conseillé par des hommes dont les appétits empoisonnaient la conscience, se soit dit sincèrement: prenons le pouvoir et nous rendrons justice ensuite, cela est possible et nous voulons bien le croire; mais il oubliait dans son ambition affolée que les passions soulevées et entretenues aussi longtemps ne s'apaisent jamais que par l'assouvissement et que pour avoir encouragé la résistance à l'autorité du plus haut tribunal de l'empire, il ne pourrait ensuite la calmer qu'au prix des plus désastreuses concessions.

Et, certes, il a dû depuis comprendre quelle faute il commit le jour où tenté de s'appuyer sur la constitution, il écouta le conseil de ceux qui le firent descendre à l'expédient de l'opportuniste.

Douze ans après son avènement au pouvoir, non seulement les droits qu'il a sacrifiés par intérêt politique, les droits de sa race, les droits constitutionnels des minorités restent violés, mais encore ceux qu'il voulait garantir à nouveau sont détruits, peut-être pour toujours, détruits par la propagande par l'influence de ceux auxquels il céda une première fois.

Tant il est vrai, qu'une fois sur la pente, l'on ne sait jamais où l'on s'arrêtera

*L'Evénement*

## La lumiere se fait

Nous avons lu avec un profond intérêt le texte d'une conférence faite récemment sur la question des écoles, du Manitoba par monsieur J. A. Tardif, de Ste-Marie de la Beauce, président du cercle Morin, de l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française.

Toute cette conférence est un appel à la justice et à la légalité.

L'orateur a terminé son discours par ces paroles de protestation contre les abus de force dont ses compatriotes du Manitoba ont été victimes:

"Mais qui donc a le premier "droit de cité sur le sol canadien? "N'en fûmes-nous pas les pre"miers maîtres? Et depuis le jour "où nous sommes passés à l'An"gleterre, cette nouvelle mère "patrie a-t-elle trouvé dans tou"tes ses colonies des sujets plus "soumis, plus fidèles et plus vail"lants? Et si aujourd'hui nous "revendiquons des droits garan"tis par tous les traités, peut-on "nous repousser? Si on ose le "faire, c'est parceque la lâcheté "d'un trop grand nombre des "nôtres a attiré le juste mépris "de fiers ennemis. C'est vrai"ment une honte pour nos hom"mes d'Etat canadien de laisser "gémir nos frères du Manitoba "sous le système des écoles ac"actuelles. Mais ceux pour qui "cette question est un remords, "parcequ'ils se sont montrés lâ"ches, disent pour se faire ou"blier: cette question est réglée, "morte et enterrée."

Nous accueillons avec une satisfaction que nous exprimons très haut ces paroles brûlantes. Car elles sont symptomatiques de l'esprit nouveau qui passe en ce moment sur la province de Québec. Le vieil esprit de parti a subi de rudes atteintes dans la province mère depuis quelques années. Les yeux se dessillent; et les actes qui ont trait à notre question scolaire y seront bientôt pesés à leur juste poids.

Immédiatement après avoir terminé la lecture du travail de monsieur Tardif, nous sommes tombé sur un article, dû à la plume de monsieur Arthur Beauchesne, et publié dans le *Canadien* du 27 mars. Les deux hommes donnent la même note, et c'est une note agressive. C'est l'affirmation du mécontentement qui grandit dans la province de Québec contre tous ceux qui ont prévariqué dans les conflits religieux et nationaux de l'Ouest.



Le Manitoba

Mercredi, 7 Avril 1909

## L'imperialisme

SEANCE DU 29 MARS

La séance parlementaire dont nous donnons ici le rapport est du véritable granit d'histoire. Car elle sera le point de départ d'une orientation nouvelle dans notre vie nationale. Nous voici des soldats! Nos pères, nous-mêmes, n'avions été jusqu'ici que de paisibles travailleurs du sol. Suivant l'expression du *Free Press*,— expression pittoresque et devenue maintenant un peu triste, nous avons cessé d'être des pasteurs d'Arcadie, ce pays de légende où le chalumeau des poètes ne chantait que des chants de douceur.

Au moins dans la presse française, il ne semble guère y avoir divergence d'opinion sur la gravité de la situation. Il y en a, comme le *Nationaliste*, qui condamnent carrément l'initiative du gouvernement; d'autres, et des plus ministériels, comme le *Soleil*, laissent percer leur anxiété pour l'avenir. *L'Evénement* et la *Patrie* demandent qu'on sauvegarde avant tout l'autonomie coloniale et le caractère distinctif des races. Nous attendons cette semaine le vaillant *Canadien*.

La presse anglaise n'est pas unanime. Le *Globe*, autrefois anti-impérialiste déterminé, est devenu partisan outré de notre armement national. Le *Mail and Empire* est à peu près du même avis: cette fois les deux vieux adversaires paraissent s'entendre!

La discussion la plus sérieuse se fera dans la population anglaise. Un député anglais, Mr. Congdon, du Yukon, s'est prononcé, à Ottawa, contre toute participation du Canada aux guerres de l'empire. D'autres Anglais prétendent que nous devrions y contribuer toujours.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit la semaine dernière. Et nous publions sans plus de préambule un résumé de l'historique débat des Communes. Afin qu'on ne nous accuse pas de vouloir dénaturer le langage de sir Wilfrid Laurier, nous avons pris ce résumé dans un journal libéral:

### M. FOSTER

fut le premier à prendre la parole. Depuis plusieurs années, M. Foster a étudié spécialement la question, et de plus en plus la proposition qu'il amène aujourd'hui lui a souri.

Il insiste d'abord sur le fait que la défense de l'Empire devient pour la Grande-Bretagne un fardeau de plus en plus lourd et nous devons songer à l'alléger de façon ou d'autre, sans pour cela nous placer dans les mêmes conditions de militarisme aigu. Toute l'histoire est là pour établir qu'une société ne peut subsister que si elle songe à se protéger. Le Canada est en pleine voie d'expansion; sa situation géographique l'expose sur deux océans et sur deux frontières. Peut-il éviter la nécessité de la défense? Non, si le Canada veut jouer le jeu d'une nation, qu'il le fasse vaillamment et avec succès. Le Canada a des ressources inestimables; chaque année on y découvre des trésors, chaque année nos plaines, nos forêts, nos ports maritimes fournissent des statistiques de production qui semblent devoir atteindre des chiffres fabuleux avec l'avenir. Jamais peuple peut-être, n'a occupé une région aussi variée, aussi belle, aussi riche en possibilités que la nôtre. Jamais peut-être, par contre, n'est aussi exposée, aussi ouverte au monde: au nord, donnant sur des détroits glacés et mystérieux, à l'Est, à portée de communication avec les grands pays d'Europe; au sud, cotoyant le pays le plus intensivement peuplé du globe, les Etats-Unis; à l'Ouest, faisant face au formidable et pensif Orient. Voilà la scène admirable: l'acteur qui y évolue ne doit pas omettre les responsabilités de son rôle.

"Nous avons développé notre pays merveilleusement depuis nombre d'années, à certains points de vue; mais ce développement n'est pas une défense. Nous n'avons encore rien fait pour notre défense, nous n'avons rien contribué au fardeau de la défense impériale. Sans doute, nous avons une milice, et M. Foster ne veut pas la méconnaître. Mais ce n'est là qu'un rudiment de défense. Et nous n'avons absolument rien fait dans le sens d'une marine canadienne, pouvant nous protéger sur les deux océans. Sans doute, nous avons pris le contrôle des garnisons d'Esquimalt et d'Halifax; mais avons-nous des torpilleurs, des mines sous marines, des moyens de défense navale? Non, en prenant le contrôle de garnisons, nous avons tout au plus affirmé un principe. Or, parmi les colonies, le Canada est au bas de la liste pour la contribution à la défense impériale. Il n'a rien contribué du tout, pas un sou. Le citoyen anglais paie en taxes $3.60 par an pour la défense de l'empire. Le Canada, rien.

D'aucuns diront: "Mais la doctrine Monroe nous protège au Canada. Les Etats-Unis protègent l'Amérique." Si cela était vrai, à quel prix bas et servile paierions-nous cette protection? A quel sacrifice de fierté nationale, puisque, forts commercialement nous serions si faibles militairement, que nous devrions nous appuyer sur nos voisins? Non, nous ne devons pas grandir à l'ombre de la doctrine Monroe. Donc, nous devons songer à notre défense. Comment? Voilà une nouvelle question. Il y a

### DEUX SOLUTIONS

qu'on puisse choisir: 1o une contribution directe, annuelle à un fonds impérial, soit en argent, soit en navires; comme nous ne pouvons construire des "Dreadnoughts" au Canada, les deux alternatives se résument à une contribution d'argent. Mais l'objection que M. Foster entretient à l'endroit de cette solution, c'est qu'elle prend l'aspect de payer quelqu'un pour faire un travail que nous pouvons faire nous mêmes. 2o L'établissement d'une marine canadienne. M. Foster choisit cette solution comme la plus susceptible de répondre aux données du problème. Elle permettrait la protection, par les Canadiens, de leur commerce et de leur territoire. Ce serait là une contribution réelle à la défense de l'empire mais développée sur place, et dans la meilleure intelligence de notre développement et de notre dignité nationale. M. Foster approuverait donc l'établissement d'une marine canadienne. Ce serait ainsi, selon lui, que nous prendrions le mieux notre juste part de responsabilité comme dit sa résolution, pour assurer convenablement la protection de nos côtes et de nos grands ports maritimes.

Le Canada pourra, dit-il, après s'être constitué une flotte, voler à la défense de la mère-patrie; leur avenir sera plus intimement lié que ne l'a été leur passé. Et cette union sera aussi libre qu'elle sera intime Mais que l'on choisisse cette solution ou la précédente, "celle de la contribution directe," il reste une vérité supérieure à ce choix, c'est que nous devons faire quelque chose d'une façon ou de l'autre, pour la défense de l'empire britannique, dont le Canada est une des parties les plus importantes et pour laquelle nous n'avons pas encore dépensé un seul sou. Si le gouvernement en offre une qui soit adéquate, M. Foster ne doute pas que l'opposition l'accepte.

### SIR WILFRID LAURIER

"Il y a bien peu à répondre, dit sir Wilfrid, dans les observations éloquentes autant qu'habiles de M. Foster. Il tient spécialement à le féliciter d'avoir traité cette question importante et difficile d'une façon si modérée. Le seul point sur lequel il veut insister, c'est qu'il considère que les conclusions de M. Foster sont assez éloignées de ses remarques, lesquelles le sont surtout de sa résolution.

La politique du gouvernement sur cette question de la défense nationale, n'a jamais été prise à partie par l'opposition, et notre exemple a été suivi par d'autres colonies sœurs. Le gouvernement d'Australie a contribué pendant nombre d'années de la somme de $1.000.000 au fonds impérial; cette politique vient d'être rejetée et l'ancien premier ministre, M. Deakin, a lui-même présenté une résolution dans le sens de la politique canadienne.

Sir Wilfrid cite l'opinion de lord Milner, lors de son voyage au Canada, où il a, à plusieurs reprises, émis des opinions conformes à celle là, et l'opinion de sir Charles Tupper émise dans un article fameux dans lequel il disait que "la politique de prélever une large somme constituait une dangereuse erreur." M. Foster ne s'est pas prononcé à cet égard. Il a dit que nous devions faire quelque chose, mais il n'a pas spécifié si ce devrait être par une contribution au fonds impérial ou par le développement d'une marine; il a laissé la question ouverte. Eh bien, pour nous, dit sir Wiltrid, ce n'est pas une question ouverte et nous ne voyons aucune raison de changer la politique que nous avons établie en 1902 En 1902, nous dépensions deux millions et demi pour notre milice; l'an passé nous avons dépensé six milions et demi; nous avons donc triplé cette dépense. De cette façon nous avons pu prendre le contrôle des garnisons d'Esquimalt et d'Halifax; nous avons organisé une force permanente et des camps d'instruction, nous avons pourvu d'armes et entrainé plus de 50.000 hommes.

Sir Wilfrid avoue cependant qu'en ce qui regarde la défense navale nous sommes en retard; engagés dans les travaux de la paix, nous avons différé ce travail. Mais il admet avec M. Foster que nous devons aussi nous en charger, et immédiatemnet Par notre propre action, en faisant pour notre marine ce que nous avons fait pour notre milice, nous devrions établir

### LE NOYAU D'UNE MARINE

A la dernière conférence, lord Tweedmouth a insisté pour que les colonies autonomes voient à la défense des ports maritimes et il n'a pas mentionné les navires écoles; il n'y a de cela que deux ans, et ce lord admettait dans toute son étendue la politique du gouvernement canadien, que nous devrions nous-mêmes construire notre marine et ne pas contribuer au fonds impérial.

A l'heure actuelle, si nous écoutions certaine presse, nous enverrions un "Dreadnought" à la Grande Bretagne, mais sir Wilfrid croit que des efforts spasmodiques comme celui-là ne prépareraient pas un système approprié de défense pour l'empire.

Qu'allons-nous donc faire, dit le premier ministre; ce que nous faisons avec notre milice. Nous allons consulter les autorités navales de la Grande-Bretagne, et après avoir organisé un plan, nous l'exécuterons au Canada, avec nos ressources et avec notre argent.

Voilà la politique du gouvernement.

D'autre part, ajoute sir Wilfrid, il serait insensé de s'endormir dans l'opinion d'une sécurité absolue. Dans plus d'une occasion, il a déclaré qu'il regretterait de voir le Canada entraîné dans le gouffre du militarisme qui existe en Europe et où les conditions de la paix armée sont presque aussi intolérables que celles de la guerre. Il espère que ce jour ne viendra jamais, mais il n'hésite pas à dire que la suprématie de l'empire britannique est absolument essentielle, non seulement au maintien de cet empire, mais encore à la civilisation de l'univers; que par conséquent, cette suprématie doit être maintenue au degré qu'elle a occupée dans le dernier cent ans, et que si cette suprématie était menacée, il serait du devoir de toutes les jeunes nations de l'empire de se grouper autour de la mère-patrie pour la défendre.

Sir Wilfrid ajoute qu'il espère que ce jour ne viendra jamais, mais s'il devait venir, il se ferait un devoir de consacrer tout ce qu'il lui resterait d'énergie pour convaincre le peuple canadien en particulier ses compatriotes de la province de Québec, que le *salut de l'Empire c'est le salut de notre propre pays; que de lui dépend notre liberté civile et religieuse et tout ce qui a quelque valeur dans notre vie nationale.*

Sir Wilfrid Laurier propose un amendement dont il changea quelques mots à la fin du débat et qui prend la place de la résolution Foster. Voici le texte de cette

### RESOLUTION

telle que définitivement amendée et adoptée par les deux côtés de la Chambre:

*"Cette Chambre reconnaît qu'il est du devoir du peuple canadien, à mesure qu'il s'accroît en nombre et que sa richesse augmente, de prendre une plus large part à la défense nationale. Cette Chambre réaffirme l'opinion maintes fois déjà exprimée par les représentants du Canada, qu'avec les relations constitutionnelles qui existent entre la mère patrie et les colonies autonomes, le paiement d'une contribution fixe au trésor impérial pour la défense navale et militaire ne résoudrait pas d'une manière satisfaisante, en autant que le Canada y est intéressé, la question de la défense.*

*Cette Chambre a remarqué avec plaisir le soulagement apporté récemment aux contribuables du Royaume-Uni, grâce au fait que le Canada a pris à sa charge des dépenses militaires considérables, auparavant défrayées par le trésor impérial. Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nouvelles faites dans le but de promouvoir l'organisation d'un service de marine canadienne, qui coopérerait avec la marine impériale, se tiendrait en relation intime avec elle, d'après les suggestions faites par l'amirauté au cours de la dernière conférence impériale, et qui tient à ce que la suprématie navale de l'Angleterre est essentielle à la sécurité du commerce, à la sûreté de l'empire et à la paix de l'univers.*

*Cette Chambre exprime sa ferme conviction que, lorsque le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien sera prêt et disposé à faire n'importe quel sacrifice nécessaire pour donner aux autorités impériales l'appui le plus loyal et le plus cordial dans tout mouvement relatif au maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'empire."*

## L'agrandissement de notre Province

On a dit quelque part que monsieur Roblin ferait ses prochaines élections sur cette très importante question.

Il est plutôt probable que le chef conservateur se présentera à l'électorat avec la totalité de ses œuvres administratives. Et ces œuvres méritent pour leur auteur une éclatante ratification populaire. Mais si monsieur Roblin jugeait à propos de placer particulièrement en vedette cette partie de son programme: l'agrandissement de notre territoire provincial, il aurait droit, de ce seul chef, à l'appui des électeurs que l'esprit de parti n'aveugle pas.

Dégagée de tous incidents et de tous commentaires la position est celle-ci: Notre province n'a qu'une superficie de 72.864 milles carrés. Or la province d'Ontario est 222.000 milles carrés; Québec, 346.928 milles carrés; la Colombie Anglaise, 383.300 milles carrés; l'Alberta, 253.000 milles carrés; la Saskatchewan, 250.000 milles carrés.

Depuis leur arrivée au pouvoir M.M. Roblin et Rogers ont réclamé du gouvernement fédéral l'extension de ces limites. Pour des raisons de lui seul connues le gouvernement fédéral a refusé de se rendre à la demande des ministres manitobains.

Conférences sur conférences ont eu lieu; les négociations vinrent quelquefois, en apparence, tout près d'une solution satisfaisante. Et à chaque fois, le cabinet libéral d'Ottawa trouva quelque raison pour nous renvoyer sans ajouter à notre territoire un seule pouce de terrain. La chose eut pourtant été facile, lors de la création des nouvelles provinces de l'Ouest. Rien ne se fit, malgré les instances répétées de M Roblin auprès des autorités fédérales.

La nouvelle conférence qui a eu lieu à Ottawa le mois dernier a accentué la détermination du gouvernement fédéral de refuser justice au Manitoba.

Et pourtant la solution de cette difficulté s'impose pour nous.

Il est évident que le jour où notre territoire sera agrandi de manière à nous donner un port sur la Baie d'Hudson nous aurons une route nouvelle pour l'écoulement de nos formidables récoltes. En attendant, le territoire situé immédiatement au nord du Manitoba est presqu'une solitude. Un acte de justice de la part du gouvernement fédéral sortirait notre province de son état d'humiliante infériorité et ferait d'un grand territoire inutile à tous autres qu'à nous une terre de progrès et de développement national.

Le fait brutal est là que, sans avoir spécifié une seule raison, les autorités fédérales nous refusent une extention de frontières dont tout le monde, pourtant, admet l'opportunité.

Si monsieur Roblin, qui a été sincère et qui a réellement voulu servir les populations de l'Ouest, jugeait bon d'en appeler au peuple sur cette question, il serait le bienvenu à le faire.

## Une Methode

Tout en grimaçant des excuses pour avoir pénétré dans la vie privée de ses adversaires—ou du reste tout est en ordre—monsieur St-Pierre accentue encore son incartade méchante. Pour lui, le journalisme, ce n'est pas l'examen des questions publiques à leur mérite: c'est l'invective des personnalités politiques.

L'*Ouest-Canada* vécut autrefois de ces procédés— et creva sur la paille après avoir lancé de la boue à droite et à gauche pendant deux mois, peut-être trois. A ce jeu d'insulteur, son propriétaire se gagna ici un duplicata du brevet d'écrivaillon mal léché qu'il s'était conquis dans l'Est.

Il paraît que le député de Saint-Boniface et le *Manitoba* ne sont que des *voraces*, qui ne vivent que de *picotin* officiel. C'est le *Nouvelliste*, toujours agrémenté d'annonces du gouvernement fédéral, qui nous le dit!

Des libéraux mêmes nous ont particulièrement exprimé leur surprise de ce qu'on attaque le député de Saint-Boniface juste au moment où il quitte le pays, en pleine saison de vacance parlementaire et de trêve politique.

Heureusement que le St-Pierre possède plus de perfidie dans le cœur que de force dans le poignet. Quand il a levé le bras, ça n'a jamais été pour étourdir les autres de coups.

Malgré toutes ses fanfaronades et la bonne opinion qu'il a de lui— pauvre diable!— il a vu plus de chandelles qu'il n'en a jamais fait voir à ceux avec lesquels il s'est mesuré. Pour nous effrayer il faudra d'autres hommes que ce vieux fêlé.

Nous donnons carte blanche à monsieur St-Pierre. Il peut y aller de tout son effort Après avoir fait des généralités qu'il précise. Nous attendons tranquillement. Et d'ici là, il recevra le traitement qui fut autrefois, dans la fable, donné au roquet jappeur.

Sans le plus petit brin de malice nous lui suggérons toutefois qu'il pourrait employer ses loisirs plus utilement que d'invectiver les absents. Pourquoi, par exemple, un homme de son talent et de son prestige ne rédigerait-il pas un projet de constitution quelconque pour le prochain congrès de la Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg! Peut-être aurait-il, cette fois-ci, la chance de ne pas se faire expulser par ceux qui le connaissent le mieux.





# NOTICE

## Rural Municipality of Ritchot

### SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of Ritchot, under his hand and the Corporate Seal of the said Municipality and to me directed, bearing date the twenty-seventh day of March A. D. 1909, commanding me to levy upon the parcels or land hereinafter mentioned and described, for arrears of taxes respectively due thereon, together with costs, I do give notice hereby that, unless the said arrears of taxes and costs be sooner paid, I will on Wednesday the nineteenth day of May A. D. 1909 at the hour of ten o'clock in the forenoon, in the Municipal Office, at St. Norbert village, in the Province of Manitoba, proceed to sell by public auction the said lands for the said Arrears of taxes and costs.

| DESCRIPTION | Section | Township | Range | Acres | Arrears | Costs | Total | Patented or unpatented |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lot 6 St. Norbert | ... | ... | ... | 159 | 86 10 | 50 | 86 60 | Patented |
| S. 4 chs outer 2 miles Lot 58 St. Norbert | ... | ... | ... | 64 42 | 41 37 | 50 | 41 87 | do |
| Outer 2 miles Lot 59 St. Norbert | ... | ... | ... | 97 38 | 64 58 | 50 | 65 08 | do |
| Outer 2 miles Lot 64 St. Norbert | ... | ... | ... | 93 | 56 91 | 50 | 57 41 | do |
| Pt. of N. 4 chs Lot 73 St. Norbert, lying East at La Salle River | ... | ... | ... | 59 32 | 32 15 | 50 | 32 65 | do |
| Part Lot 94 St Norbert, lying East of Main Road | ... | ... | ... | 15 | 24 82 | 50 | 25 32 | do |
| Inner 2 miles Lot 155 St. Norbert, excepting part of S. 1 ch lying W of Main Road | ... | ... | ... | 72 25 | 52 15 | 50 | 52 65 | do |
| Outer 2 miles Lot 178 St. Norbert | ... | ... | ... | 96 78 | 54 90 | 50 | 55 40 | do |
| Part of outer 2 miles Lot 179 St. Norbert, lying W. of C. P. R track | ... | ... | ... | 86 68 | 46 11 | 50 | 46 61 | do |
| Part of outer 2 miles Lot 179 St Norbert, lying East of C. P. R track | ... | ... | ... | 10 | 13 38 | 50 | 13 88 | do |
| Outer 2 miles Lot 180 St. Norbert | ... | ... | ... | 96 68 | 54 90 | 50 | 55 40 | do |
| Part outer 2 miles Lot 181 St. Norbert lying East of C P.R. track | ... | ... | ... | 10 | 1187 31 | 50 | 1187 81 | do |
| S. 3 chs Lot 234 St Norbert | ... | ... | ... | 85 | 39 20 | 50 | 39 70 | do |
| " " " 251 " " | ... | ... | ... | 156 | 70 22 | 50 | 70 72 | do |
| " " " 252 " " | ... | ... | ... | 144 | 62 92 | 50 | 63 42 | do |
| " " " 253 " " | ... | ... | ... | 139 | 73 73 | 50 | 74 23 | do |
| N. 6 chs Lot 254 " " | ... | ... | ... | 83 | 45 30 | 50 | 45 80 | do |
| " " " 255 " " | ... | ... | ... | 144 | 76 37 | 50 | 76 87 | do |
| " " " 256 " " | ... | ... | ... | 167 | 78 48 | 50 | 78 98 | do |
| " " " 640 Ste Agathe | ... | ... | ... | 167 50 | 74 81 | 50 | 75 31 | do |
| " " " 630 " " " | ... | ... | ... | 169 50 | 75 86 | 50 | 76 36 | do |
| S.E. ¼ & E. ½ S.W ¼ | 1 | 9 | 3 | 236 | 75 45 | 50 | 75 95 | do |
| S E. ¼ 12 & N ½ N.E ¼ | 1 | 8 | 3 | 234 | 108 54 | 50 | 109 04 | do |
| S W. ¼ 12 & N ½ N.W ¼ | 1 | 8 | 3 | 240 | 108 85 | 50 | 109 35 | do |
| N.W. ¼ 12 & S. ½ S.W. ¼ | 13 | 8 | 3 | 240 | 110 05 | 50 | 110 55 | do |
| N.W. ¼ & N. ½ S.W ¼ | 13 | 8 | 3 | 240 | 112 42 | 50 | 112 92 | do |
| S.W. ¼ 25 & N. ½ N.W ¼ | 24 | 8 | 3 | 240 | 107 26 | 50 | 107 76 | do |
| N.E. ¼ & N. ½ S E. ¼ | 36 | 8 | 3 | 234 | 114 12 | 50 | 114 62 | do |
| N.W. ¼ & N. ½ S.W. ¼ | 36 | 8 | 3 | 240 | 110 74 | 50 | 111 24 | do |
| S E. ¼ 12 & N. ½ S.W. ¼ | 1 | 7 | 3 | 234 | 115 05 | 50 | 115 55 | do |
| N.E. ¼ | 26 | 7 | 3 | 160 | 79 87 | 50 | 80 37 | do |

Dated at St. Norbert this 29th day of March A. D. 1909

G. T. LANDRY

Sec.-Treasurer



## Cité de Saint Boniface

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le Conseil de la Cité de St. Boniface a l'intention de faire et construire l'ouvrage d'amélioration ci-le suivant (à moins qu'il n'en soit empêché par une pétition, tel que ci-après mentionné.)

Dans le cas où le dit ouvrage d'amélioration locale sera fait la Cité émettra des débentures pour un montant suffisant pour se procurer un montant d'argent égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera une taxe annuelle uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre le montant des dites débentures en sept années, l'intérêt étant calculé à cinq pour cent sur la dette créée et à quatre pour cent sur le placement du fonds d'amortissement.

La Cité assumant un cinquième du coût de cet ouvrage, la dite cotisation annuelle ne sera que pour la part du coût qui est en outre de la part de la Cité.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée par le dit travail d'amélioration locale, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle ne pétitionnent le Conseil contre tel travail d'amélioration locale ou contre la cotisation projetée pour en payer le coût, la Cité pourra, sans autre avis, procéder à la construction du dit travail.

L'ouvrage d'amélioration locale qu'on se propose de faire est un pavage en blocs de cèdre sur la rue Archibald, à partir de la ligne Sud de la rue Plinguet jusqu'à la ligne de division entre les blocs M et 313, plan 433, largeur 15 pieds, la Cité assumant un cinquième du coût total. Coût approximatif $9205.50.

J. B. COTE,
Sec.-Trésorier.

St Boniface, 30 mars 1909.

## Cité de Saint-Bonface

PAVAGE

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil de la Cité de Saint Boniface à l'intention de faire et construire l'ouvrage d'amélioration locale suivant: (à moins qu'il n'en soit empêché par une pétition telle que ci-après mentionnée.)

Dans le cas où le dit ouvrage d'amélioration locale sera fait la Cité émettra des débentures pour un montant suffisant pour se procurer un montant d'argent égal au coût de l'ouvrage, et cotisera et prélèvera une taxe annuelle uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre le montant des dites débentures en vingt années, l'intérêt étant calculé à cinq pour cent par an sur la dette créée et à quatre pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

La Cité en général assumant une partie du coût de l'ouvrage la dite cotisation annuelle ne sera que pour la part du coût qui est en outre de la part de la Cité.

Et, à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriétée réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation pour en payer le coût, la dite Cité de St. Boniface pourra, sans autre avis, procéder à la construction du dit ouvrage.

L'ouvrage d'amélioration locale qu'on se propose de faire est un pavage permanent posé sur une fondation en béton dans les rues et parties de rue suivantes:

Un pavage en bloc de bois créosoté, ou autre pavage, sur l'avenue Cathédrale, de l'avenue Taché à la rue Aulneau sur trente pieds de largeur et sur la rue Aulneau, de l'avenue Provencher dans une direction sud jusqu'à un point distant d'environ 100 pieds sur une largeur de 46 pieds et de ce dernier point jusqu'à l'avenue Cathédrale sur une largeur de trente pieds, la Cité assumant un cinquième du coût total. Coût approximatif $42,318.60

St. Boniface, 31 mars 1909.

(Par Ordre) J. B. Côté,
Sec.-Trés.

# Chez Nous et Autour de Nous

—Magasin à louer, sur l'Avenue Provencher. S'adresser à A. Gauvin.

—La spéculation sur le blé à Chicago menace de faire monter le prix à $1.20 le minot.

—On demande une servante. S'adresser à madame J. A. Marion, rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—On demande un commis d'expérience dans l'épicerie. S'adresser par lettre, Boite 94, Saint-Boniface.

—Ottawa. Le département de l'Immigration a renvoyé 1700 immigrants non désirables, pendant l'année 1908.

—On a trouvé, samedi, flottant sur la rivière Rouge, au pied de la rue Notre-Dame, le cadavre d'un inconnu.

—Bonne modiste demande de l'ouvrage; travail bien soigné et bon marché, No. 31 rue Masson. Melle Blanche Kobs.

—Voici les mineurs de l'Ouest en grève encore une fois. Les mines du Crow's Nest, souffrent surtout de cette suspension du travail.

—Madame Nolle, 191 rue Notre Dame, Saint-Boniface, demande de l'ouvrage pour faire le ménage, dans une maison privée ou autre.

—A vendre par MM. Guilbault et Cie, du bois de première qualité: épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

—Les autorités du C. P. R., ont forcé tous les employés subalternes de l'Alexandra à se couper barbes et moustaches. Tenue sévère et digne!

—Les élèves de l'Ecole Normale de Saint-Boniface ont présenté un superbe cadeau à M. Potvin, leur professeur, à l'issue des cours, mardi dernier.

—Argent à prêter sur résidences de ville ou sur fermes cultivées; s'adresser à Noël Bernier, 512 McIntyre block, Winnipeg ou à résidence, 147, Avenue Provencher, Saint-Boniface.

—Environ 75.000 Américains se fixeront dans l'Ouest canadien au printemps. Le flot de ces immigrants est si considérable dans le seul district de Moosejaw que le département de l'Immigration a dû installer des tentes à Morse, Hebert et Gull Lake. Il y a 60 000 homesteads en disponibilité dans cette région.

—M. Ulric Phaneuf annonce au public qu'il a ouvert un atelier de barbier coiffeur au No. 29 rue Dumoulin, où il sollicite l'encouragement du public.

—AVIS: A toutes les personnes qui n'auront pas soldé avec l'administration du *Manitoba* d'ici au premier mai prochain, l'envoi du journal cessera après cette date.

—La maison Blanche est prête à satisfaire les goûts les plus difficiles et à des prix très modérés. Elle a reçu un stock des mieux assortis pour les fêtes de l'âques.

—Les manufacturiers d'instruments aratoires de l'Est reconnaissent que les commandent de l'Ouest sont si nombreuses qu'il sera difficile d'y faire honneur cet été.

—Très intéressant—Un Auxétophone de $600.00 jouera mercredi et jeudi soir à la Maison Blanche, de 8 à 10 heures. Venez en foule entendre ce merveilleux instrument.

—Maison a vendre— Une maison moderne contenant sept appartements de première classe, située près de l'église du Sacré-Cœur, à bon marché, s'adresser au No. 604 William Avenue Winnipeg.

—A vendre dans la municipalité de Saint Vital, près du chemin Ste Marie 5 acres de terrain. Aussi 5 acres de terrain situé à ½ mille des stock yards. Ces terrains sont situés à 3 milles du pont Broadway. S'adresser à A. Gauvin.

—Le Juge Phippen vient de donner sa démission; il va demeurer à Toronto à titre d'aviseur légal de MM. Mackenzie et Mann. On mentionne comme son successeur probable M. H. A. Robson, de la raison légale Aikins, Robson et Cie.

—Dernier Cri—On ne parle que de la réouverture de la Maison Blanche. C'est vraiment merveille de voir ces beaux magasins. Les vitrines sont arrangées avec goût, et l'électricité y règne partout. C'est vraiment le magasin "Up to Date"

—M. T. Lebel a été mis spécialement en charge du département de gros, pour la clientèle française du Manitoba et des provinces de l'Ouest, du magasin de ferronnerie de la maison Ashdown. Nous félicitons M. Lebel de cette promotion,

—Aux amateurs d'une bonne pipée de tabac— M. Van-Raes, au Restaurant de l'hôtel de Québec, a l'honneur de dire aux fumeurs qu'il a continuellement en magasin les fameux tabacs VALIQUETTE, du Bas Canada, depuis le No. 40 au No. 100.

—Un incendie a détruit, jeudi soir, la bâtisse recemment élevée sur la côte nord de la rivière Rouge à St Boniface où la Red River Navigation Company avait amassé une bonne partie du matériel nécessaire à la construction d'un steamer destiné au trafic du lac Winnipeg.



# Pendant dix-huit ans j'ai souffert de rhumatismes, dit M. Charles Drapeau.

## Je me suis soigné avec une infinité de remèdes, mais inutilement.

## J'ai écrit à la Compagnie Médicale Moro, j'ai pris les Pilules Moro et j'ai eu un soulagement immédiat.

Il arrive, tôt ou tard, dans la vie, un moment où ce que vous tentez de faire ne réussit pas. Aucun homme ne peut se vanter d'un succès constant.

A certains moments, les circonstances sont telles qu'on ne peut pas surmonter les obstacles, quelque énergie et quelque courage qu'on y mette.

Quelquefois l'insuccès est votre œuvre, il tient à ce que vous employez; quelquefois aux instruments dont vous vous servez.

Les meilleurs capitaines font naufrage quelquefois et il est toujours triste d'échouer.

Mais, après tout! Allez-vous vous asseoir sur une pierre du chemin et vous avouer vaincu, jeter l'éponge? Si vous le faites, vous méritez bien toutes les déceptions qui vous accablent; il était vraiment temps d'en finir avec vous!

Si vous ne réussissez pas ne vous arrêtez pas à vous chercher des excuses; pas plus que vous ne devez vous arrêter pour compter vos victoires.

Persistez en tout temps, contre vents et marées, déboires et défaites; c'est le seul moyen d'arriver au port où le succès vous attend.

Vos échecs vous inspireront des efforts plus héroïques, plus forcenés et plus intelligents, et vous triompherez.

En aucun cas, cette persévérance n'est plus nécessaire que lorsque vous voulez vous débarrasser d'une maladie chronique, comme le rhumatisme.

Vous avez pu prendre des douzaines de médicaments, consulter une demi-douzaine de médecins et ne pas trouver de soulagement.

C'est simplement que vous n'avez pas frappé à la bonne porte, que vous ne vous êtes pas adressé au vrai remède. Ce n'est pas une raison pour vous décourager.

Essayez des Pilules Moro, de ce merveilleux remède dont le succès est dans toutes les bouches et dans tous les journaux, et vous êtes sûr que vous n'aurez pas de désappointement.

Elles ont sauvé par milliers des hommes qui étaient rendus au dernier point de la maladie et qui étaient désespérés.

Lisez ce qui suit:

"Depuis de nombreuses années, dix-huit ans environ, j'étais atteint de rhumatismes. Après avoir essayé toutes espèces de remèdes, je me suis décidé à faire l'acquisition de quelques boîtes de Pilules Moro. Je n'en avais pas pris une demi-douzaine de boîtes que je me sentais mieux. J'ai persisté à en faire usage pendant six mois et j'ai ainsi réussi à faire disparaître toutes mes douleurs. J'avais consulté les Médecins de la Compagnie Médicale Moro et il n'y a pas de doute que leurs conseils m'ont beaucoup aidé. Je n'ai pas tout à fait abandonné les Pilules Moro, j'en prends encore de temps en temps et je m'en trouve bien."

M. CHARLES DRAPEAU,
444 rue Haverhill, Lawrence, Mass.


M. Chas. Drapeau, 444 rue Haverhill, Lawrence, Mass.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Adressez-vous par lettres ou personnellement au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, si vous désirez avoir des conseils au sujet de votre santé. Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Moro et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le requiert.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, soit au Canada, ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE MÉDICALE MORO,
272 rue Saint-Denis, Montréal.

Fac-Similé d'une boîte de Pilules Moro.






## Vente d'une quantite de Foin

Par et en vertu des pouvoirs de vente contenus dans l'Acte des chemins de fer, chapitre 37 des Statuts révisés du Canada, 1906, section 345 sous-section 2 et 3, M. Ben Walton, encanteur offrira en vente par encan public, à la station du Canadian Northern, dans la Cité de Saint-Boniface, jeudi, le 15 avril 1909 à 2 heures de l'après-midi, les marchandises suivantes:

Vingt tonnes de foin en ballots (plus ou moins.)

Ce foin est maintenant dans la Cité de Saint-Boniface, province de Manitoba et pourra être inspecté en aucun temps, sur demande à l'agent de la Canadian Northern Railway Company, dans la Cité de Saint-Boniface.

Termes de la vente: Tout comptant sujet à une enchère réservée.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Geo. Stephen, agent du freight de l'assistant général, Canadian Northern Railway, Winnipeg.

Daté à Winnipeg dans la province de Manitoba, ce 5ème jour d'avril 1909.

CANADIAN NORTHERN RAILWAY.

## AVIS PUBLIC

Des soumissions cachetées seront reçues pour l'achèvement de l'église de St. Léon, à partir de Pâques jusqu'au 25 avril courant.

Les principaux travaux seront: ouvrage en tole pour finir l'intérieur de l'église, achèvement du sanctuaire, construction d'une sacristie et peintures au dedans et au dehors. Pour les plans et toutes autres informations s'adresser au R. P. Curé de St. Léon.

D. MARIE ANTOINE STRAUB.
Curé.

FEUILLETON DU MANITOBA.

# MON COUSIN GUY

20

( *Suite.* )

De cette là, père, nous causerons tous les deux quand votre Arlette sera de nouveau blottie à vos pieds, entendant votre chère voix. Rien que de penser à ce moment-là mon cœur bondit de joie!

Seulement, quand je vous retrouverai, je retrouverai aussi Mme Morgane... Hum! hum!... Pour l'instant, je tâche d'oublier le plus possible son existence, car, dès que je pense à elle, j'ai l'impression qu'une averse de reproches va tomber sur moi.

Si vous étiez ici père, votre enfant serait dans un ravissement complet. Mais loin de vous ce ne peut être ça, même avec vos lettres... N'est-ce pas que, vous aussi, vous regrettez un peu votre Arlette qui vous adore?

9 décembre.

Je sais maintenant pourquoi il n'est pas question de mon retour à Douarnenez... C'est pour une raison qui m'a jeté au cœur un grand frisson d'inquiétude... Tantôt, comme je parlais justement de ce retour, je ne sais à quel propos, ma tante m'a demandé :

—Est-ce que tu t'ennuies déjà auprès de nous?

J'ai répondu un: "Oh! non!" bien sincère.

—Alors tu veux bien nous rester encore, passer l'hiver avec nous?

—Mais papa !... Je ne puis le laisser seul si longtemps... Oh! pourquoi n'est-il pas ici !...

Ma tante n'a pas répondu tout de suite on aurait dit qu'elle réfléchissait. Enfin, elle a repris :

—Tu as eu une lettre de lui ce matin. Est-ce qu'il te réclamait?

—Non; il me dit, au contraire, que je ne me tourmente pas à son sujet, car il supporte très bien notre séparation, étant très occupé par beaucoup de malades à visiter.

—C'est ce qu'il m'écrit... Il y a en ce moment quelques mauvaises fièvres parmi les pêcheurs, une sorte d'épidémie. Aussi désire-t-il que tu ne reviennes pas tout de suite à Douarnenez.

J'ai senti que je devenais toute blanche.

—Oh! ma tante, s'il allait gagner ces fièvres! Comment peut-il croire que je resterai tranquillement ici à l'abri de cette maladie le sachant exposé? Et cela quand Mme Morgane et Blanche sont auprès de lui!

—Elles sont à Châteaulin... Il les a sans doute fait partir par prudence.

J'ai murmuré un: "Mon Dieu!" où était toute mon inquiétude; les sanglots me montaient à la gorge. Ma tante s'en est aperçue; elle m'a attirée sur ses genoux et s'est mise à me rassurer bien tendrement, me donnant tant de bonnes raisons pour calmer mon tourment, que j'ai fini par me tranquilliser un peu... Guy, à son tour, en venant le soir, a achevé de de mettre un léger baume sur mon anxiété en m'affirmant que l'épidémie de Douarnenez n'était pas bien grave, et comme jamais il ne m'a trompée, je l'ai cru.

Quelle chose délicieuse d'avoir ainsi un grand ami qui vous comprend toujours, et toujours prêt à vous écouter! Quelquefois, il me prend des peurs subites de l'ennuyer en bavardant de la sorte avec lui! Mais, bien vite, il exige que je continue, me rappelant que, le soir de mon arrivée, je lui ai promis de le prendre pour confident et qu'il n'a pas démérité... Alors, je reparle de plus belle, je lui dis pêle-mêle toutes mes idées sur Paris et les gens que je vois, sans me troubler maintenant quand apparaît cette flamme qui, à Douarnenez, me faisait croire qu'il se moquait de moi. Quand je trouve, d'ailleurs, qu'il a trop l'air de se croire au spectacle en m'écoutant, je me fâche,— pas pour de bon!... Nous nous disputons un brin, et puis nous signons la paix...

Par bonheur pour moi! Car c'est à lui que je recours dans mes embarras sur ce que je dois faire, quand j'ai peur de commettre une de ces sottises qui agissent sur les sourcils de Madeleine, désolée de me voir si mal profiter de ses leçons sur les usages du monde. Lui ne me gronde jamais; et, dès que je tourne les yeux de son côté avec "ma mine de prière," comme il dit, il vient tout de suite à mon secours. Il me demande simplement: "Qu'y a-t-il?" Je lui explique mon affaire, et tout s'arrange très bien... Les fins sourcils de Madeleine n'ont aucune évolution à accomplir...

Certes, je m'amuse beaucoup dans le monde, mais les meilleurs soirées sont celles que nous passons, de temps en temps, à la maison, à faire de la musique, Guy et moi. Il l'aime autant que moi, et il en fait d'excellente, bien qu'il traite dédaigneusement son talent d'amateur. Mais Madeleine, qui s'y connaît, m'a dit qu'il jouait du violon en artiste et qu'il était un vrai musicien. Quand nous sommes tous les deux au piano, moi chantant, lui m'accompagnant, les minutes peuvent s'écouler comme elle veulent; Je ne me doute pas de leur durée, pas plus que de l'existence de Madeleine, qui brode, patiente comme Pénélope elle-même, à la lumière de la lampe. Non seulement je dis tous mes chants bretons, mais encore certains autres que j'ai appris depuis que je suis ici, surtout l'*Anneau d'argent*, que Guy et moi nous aimons autant l'un que l'autre. Lui ne chante pas, ou du moins il prétend chanter trop mal pour se faire écouter. Je ne le crois qu'à moitié; il disait être un piètre exécutant, et, quand il joue, il semble que le piano devienne une personne vivante qui s'émeut, chante, se réjouit, ou pleure et sanglote même... Alors, pendant que j'écoute, fermant les yeux pour que cette harmonie reste bien en moi, tout mon Douarnenez m'apparait dans le petit coin de mon cœur, où vit ce que j'aime le plus. Et c'est délicieux, un peu triste aussi, parce qu'alors je sens bien plus notre séparation, père...

15 décembre.

Décidément, je n'aime pas les messes de Paris, celle du moins où nous allons... J'ai beau faire de mon mieux pour avoir toujours les yeux sur mon livre ou vers l'autel, je n'arrive pas à les empêcher d'envoyer des regards de tous les côtés,— Guy prétend que je vais les user à Paris!— et ensuite, j'ai une masse de remords!

Nous assistons toujours à la messe d'onze heures. Avant le mariage, Pierre venait régulièrement nous y rejoindre... Guy vient aussi. Mais je ne sais trop quand il y arrive, puisqu'il ne se met pas près de nous.

Je suppose que Pierre faisait des quantités de prières pour sa Charlotte... Mais lui, mon cousin Guy, à quoi pense-t-il?

Je crains qu'il ne soit pas pieux du tout Ma tante l'avait bien déclaré au Pardon de Kergoat. Sauf qu'il ne sourit ni ne cause, il a, dans l'église, tout à fait son air de salon, et, comme presque tous les messieurs que je vois à cette messe, il n'a pas de livre. Tous, ils paraissent être là simplement pour escorter les dames très élégantes qui viennent, pomponnées, frisées, habillées comme pour faire des visites. Ils se tiennent très correctement, il s'asseient, ils se lèvent quand il faut... Et cependant!...

Je repensais à cela ce matin à la sortie de la messe, après avoir fait une foule de saluts; tout le monde se connait à cette messe! Nous remontions à pied la rue de Courcelles, Guy et moi en avant, car nous trottons beaucoup plus vite que ma tante et Madeleine. J'étais plongée dans mes réflexions; lui s'en est aperçu, et m'a dit :

—Comme vous êtes silencieuse, petite Arlette! Qu'avez vous donc?

Avant d'avoir pu me reconnaitre, je m'étais écriée déjà :

—Guy, pourquoi venez vous à la messe?

—Pourquoi j'y vais? Comment, c'est une bonne chrétienne comme vous qui me demande pareille chose?

Alors, vous n'y venez pas seulement pour nous retourner? Ah! tant mieux!

—Décidément, petite Arlette, vous avez une triste opinion de mes sentiments religieux. Déjà, à Kergoat, vous me l'avez montré. Savez-vous que je suis peu flatté de me voir si sévèrement jugé?... Et pourquoi? Puis-je vous le demander?

Je lui ai dit toutes les idées qui trottaient dans mon cerveau à ce sujet. Il m'écoutait sans répondre, mais très attentif, n'ayant pas du tout l'air moqueur; Je l'ai seulement entendu murmurer, en mordant sa moustache :

—Qui aurait imaginé tant de perspicacité dans un cerveau de fillette!

Puis, toujours sans se moquer, je suis sûre, avec ce sourire que j'aime bien lui voir, il a fini tout haut :

—Eh bien, Arlette, puisque vous jugez que j'aurais fortement besoin de me convertir, faites-moi, de temps en temps, la charité d'un bout de prière, et grâce à vous je deviendrai un peu moins mécréant. Est-ce trop demander?

—Oh! non! ai-je dit avec tant d'ardeur qu'il s'est mis à rire franchement, cette fois.

—Ne croirait-on pas entendre Monique et Augustin! Aussi, grâce à vous, petite Arlette, me voilà peut-être en passe de devenir un saint.

—Oh! Guy, ne devenez pas un saint tout de suite. Les saints ne dansent pas, et, dans le monde, j'aime mieux danser avec vous qu'avec n'importe quel autre!

—Soyez tranquille jeune personne frivole, l'heure de ma conversion absolue n'est sans doute, pas encore sonnée.

Là-dessus, nous nous sommes dit adieu. Nous étions malheureusement arrivés... Guy nous quittait pour toute l'après-midi, car il allait à son cher concert du Conservatoire.

(*A suivre*)

—Piano de seconde main à vendre, aussi bon que neuf. 185 Hargrave street; argent comptant ou à termes. S'adresser à J. P. Tardif.





## Chronique de la Province

SAINT LEON—La paroisse de Saint Léon va bientôt voir le jour où elle possèdera une belle église bien achevée. Les plans sont faits et des soumissions sont demandées. Les travaux seront confiés à un entrepreneur et devront commencer très prochainement. Outre une belle sacristie qui va trouver sa place au côté de l'église, le sanctuaire sera achevé et aggrandi, et l'intérieur de l'église entièrement fini en tôle repoussée. A en juger d'après les plans l'aspect de l'église sera transformé et digne de la piété de la population.

* * *

BRUXELLES—Le Cercle Catholique Paroissial donnera le lundi de Pâques, 12 avril, à 8 heures, une soirée dramatique et musicale sous la direction de M. A. Doyon et avec le concours de l'excellente fanfare "l'Union"; directeur M. Adolphe François. Le programme est des plus attrayants; outre des morceaux choisis pour fanfare il comprend trois comédies désopilantes; les *Folies d'une journée*, *Consultation gratuites* et la *Génisse de Durapiat*; une pantomime, plusieurs monologues, un duo comique, le chant célèbre "Connais tu le pays" d'autres chansons et le choeur patriotique "O Canada." La soirée se terminera par un souper. Si le temps était défavorable la soirée sera remise à une date ultérieure.

### MENUS PROPOS

Le baron Rapineau, enrichi dans des spéculations financières dont ce bon M. Gogo fit les frais, a un petit fils qui s'adonne à la peinture.

Il visitait, l'autre jour, avec un ami, l'atelier du jeune artiste, lequel exhiba sa dernière toile, représentant des moutons qu'on est en train de tondre.

—Ah! mon cher Rapineau, s'écria l'ami en apercevant le sujet, vous ne nierez pas, cette fois, l'atavisme!

### Contre un aigle

Les journaux de l'Illinois racontent avec détails une lutte de deux heures entre un aigle et un cultivateur qui voulait sauver son enfant des serres de l'oiseau de proie. L'homme a reçu de cruelles blessures; encore a-t-il fallu l'aide de voisins qui sont accourus et qui ont dû se servir de fourches, de bâtons et de pierres. L'aigle mesurait douze pieds d'une extrémité à l'autre.